

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	843 403	34,31	110,92	862 100	295 787	34,31 %	295 787
Taxe foncière non bâties (TFNB)	68 560	24,86	125,90	69 700	17 327	24,86 %	17 327
Taxe d'habitation (TH)	100 123	8,93	49,23	93 800	8 376	8,93 %	8 376
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					321 490		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 321 490 = 1 Produit total de référence (total colonne 5)		34,31		
Taxe foncière non bâties (TFNB)			24,86		
Taxe d'habitation (TH)			8,93		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			✓		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			75 508	0	-1 113	- 110 850	-36 455

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
321 490		-36 455		285 035

À MACON TEL 03 85 39 65 65

Le 18 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
1 FRANCK LEVEQUE

Le

Pour la Préfecture

Le 9 avril 2025

Pour la Commune,



[Signature]

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		a. Personnes de condition modeste b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte c. Logements industriels d. Logements sociaux et longue durée		188 0 72 362 0		2 958		Taxe d'habitation : a. Dotation pour perte de THLV b. Mayotte		Cotisation foncière des entreprises : a. Exonérations en zone d'aménagement du territoire b. Base minimum c. Logaux industriels d. Autres allocations		>>> >>> >>> >>>	
2. BASES EXONÉRÉES		Taxe foncière bâtie : a. Par le conseil municipal b. Par la loi Taxe foncière non bâtie : a. Par le conseil municipal b. Par la loi (terres agricoles) c. Par la loi (autres)		Cotisation foncière des entreprises a. Par le conseil municipal b. Par la loi		224 547 13 528		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFFER ET PYLÔNES		5. RÉFORMES FISCALES		3. BASES DE TAXE D'HABITATION a. Résidences secondaires et assimilées b. Logements vacants soumis à la THLV c. Bases dégrèvées hors locaux vacants d. Bases dégrèvées locaux vacants e. Bases dégrèvées majo THS	
a. Éoliennes et hydroliennes b. Centrales électriques c. Centrales photovoltaïques d. Centrales hydrauliques e. Centrales géothermiques f. Transformateurs électriques g. Stations radioélectriques h. Installations gazières et autres i. Taxe sur les pylônes		a. TVA prév. (compensation TH) b. TVA prév. (comp. CVAE) c. Coefficient correcteur d. Taux FB commune 2020 e. Taux FB département 2020		>>> 0 0,698899 14,23 20,08									

6.1. TAUX PLAFONDS										6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE			
Taxes		Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		de 2025	Taux plafonds	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)	Taux maximum :		Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique			
								a. National	b. Communal				
								a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	b. Taux maximum de la majoration spéciale				